



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 22 JUIN 2016

### Número

DEL 2016.06.22/127

### Thème : MOTION 1

**Objet** : MOTION PRÉSENTÉE PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIVE À L'ADAPTABILITÉ DU PROJET DE RÉNOVATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT ÉLECTRIQUE DE LA HAUTE-DURANCE SUR CERTAINS SECTEURS À ENJEUX

Le **mercredi 22 juin 2016** à 16h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

**Étaient Présents** : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc,

### Étaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.  
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.  
CIUPPA Marcel pouvoir à BOREL Jean-Paul.  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

### Convocation

**Date** : 16/06/2016

**Affichage** : 16/06/2016

### Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

### Nombre de membres du Conseil Municipal

**En exercice** : 33

**Présents** : 25

### Nombre de suffrages exprimés :

29

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Bruno DAVANTURE.

Vu les arrêtés ministériels du 6 octobre 2014 portant déclaration d'utilité publique (DUP) pour les travaux de construction de la ligne électrique aérienne à 225 000 volts (lignes P4 et P6),

Vu les recours administratifs et plaintes déposées par plusieurs associations opposées au projet,

Considérant la nécessité de remplacer l'actuel réseau de transport d'électricité du département construit en 1936 du Nord de Briançon jusqu'à Embrun, puis prolongée dès 1942 jusqu'à Gap, qui arrivera en fin de vie à l'horizon 2020,

Considérant que le réseau électrique rénové comportera 106 km de lignes aériennes en moins dans le paysage et 100 km de liaisons souterraines,

Considérant les retombées économiques très importantes de ce projet pour le département des Hautes-Alpes en cette période de disette économique pour le secteur du BTP qui vit une crise sans précédent,

Considérant la nécessité de prendre en compte les enjeux environnementaux : impact paysager des portions aériennes, risques naturels, traversée de communes du Parc National des Écrins,

Considérant que 80% de l'économie du département repose sur le tourisme et que le tracé de la Grande Traversée des Hautes-Alpes à VTT, qui accueillera début juillet l'Alps'Epic, va parcourir une grande partie du tracé de la ligne,

Considérant le savoir-faire de RTE mondialement reconnu en matière d'enfouissement des lignes,

Considérant la nécessité de trouver une issue au conflit qui oppose partisans et adversaires de ce projet en vue du bon déroulement du chantier,

Les élus de la majorité municipale de Briançon :

- Demandent une meilleure prise en compte de l'impact visuel des lignes aériennes de nature à apaiser la contestation des opposants à ce projet,
- Demandent une adaptabilité du projet notamment par enfouissement des lignes THT sur les zones les plus sensibles en complément des 100 kilomètres de liaisons souterraines déjà prévues par RTE,
- Soutiennent les démarches visant à améliorer l'intégration de ces lignes dans le paysage sur certains territoires, notamment au Sud du Guillestrois, où la mise en place d'une voie verte le long du lac de Serre-Ponçon permettrait d'enfouir ces réseaux tout en apportant un atout supplémentaire pour le tourisme départemental.

**POUR : 24**

**CONTRE : 1** (BREUIL Marc)

**ABSTENTION : 4** (GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **05 JUIL. 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
Gérard FROMM

